



SCIENCES

Publié le 09/02/2009 à 15:59 - Modifié le 09/02/2009 à 16:01 [Le Point.fr](#)

Don du cordon ombilical : donner la vie peut sauver des vies

Par **Laurene Rimondi**

VOS OUTILS

Imprimez Réagissez Classez



Il sera désormais plus facile de faire don du cordon ombilical après la naissance. L'Etablissement français du sang (EFS) vient de signer un partenariat en ce sens avec la Fondation générale de santé. Celle-ci s'est engagée "à doubler le nombre de maternités collectrices d'ici 2010". Il est déjà prévu que la maternité de l'hôpital privé d'Anthony, en Hauts-de-Seine, soit "opérationnelle dès le début 2009." La Générale de santé, groupe de soins privé, compte 20 maternités, c'est-à-dire

33.000 naissances sur les 80.000 enregistrées chaque année en France.

Pour l'heure, il n'existe en France que trois sites de prélèvement et de préparation de sang de cordon ombilical, à Paris, Besançon et Bordeaux. Mais deux nouveaux centres habilités à recueillir le sang de cordon ombilical à la naissance viennent de voir le jour à Lyon et à Grenoble. Cette pratique, encore peu répandue, permet pourtant de soigner des malades en attente de greffe. Le tissu reliant le placenta au bébé recèle des cellules souches, mères de l'organisme. Encore indifférenciées et capables de se multiplier indéfiniment, ces cellules sont aussi responsables de la fabrication des globules rouges et blancs ainsi que des plaquettes. Immatures sur le plan immunitaire, elles présentent aussi l'avantage de diminuer le risque de rejet. Le cordon ombilical est donc précieux pour la médecine et le recueil de son sang permet de soigner des maladies comme la leucémie ou l'anémie, essentiellement chez les enfants. Le prélèvement de sang ombilical est pourtant une pratique peu répandue dans notre pays, et le retard de la France a été montré du doigt par un rapport parlementaire en novembre.

Le don est anonyme et gratuit et concerne toutes les jeunes accouchées, sauf cas de contre-indications comme l'hypertension ou le diabète. Les équipes médicales des maternités qui seront chargées de collecter le sang ombilical et de sensibiliser les jeunes mamans seront formées par l'EFS, établissement public de l'État chargé des produits sanguins, ainsi que par l'Agence de la biomédecine.